



# Compte-Rendu des Élus F.O.-DGFIP en CAP Nationale

45-47 rue des Petites Ecuries  
75484 Paris Cedex 10  
Tel. : 01.47.70.91.69  
contact@fo-dgfip.fr

## PRIORITÉ AUX AGENTS

Numéro 42 du 26 juin 2015

Catégorie B  
CAPN n° du 24 juin 2015

### Titularisation des contrôleurs stagiaires de la promotion 2014-2015

La Commission Administrative Paritaire Nationale du 24 juin 2015 était entièrement consacrée à l'examen de la titularisation de la promotion des contrôleurs stagiaires 2014 /2015.

La promotion 2014/2015 comprend 946 stagiaires, dont 911 agents titularisables avec date d'effet au 1<sup>er</sup> septembre 2015

4 emplois réservés et 31 contractuels complète cette promotion, mais leur titularisation n'entraîne pas dans l'ordre du jour.

En effet, l'intégration des premiers fera l'objet d'un vote séparé lors de la Commission Administrative Paritaire Nationale du 17 septembre 2015 et l'examen des dossiers des contractuels sera présenté en CAPN le 23 septembre.

**F.O.-DGFIP** a voté en faveur de la titularisation des 911 contrôleurs.

En préambule, les élus **F.O.-DGFIP** avait interpellé l'Administration dans la déclaration liminaire ci-dessous.



#### Déclaration liminaire

« Madame La Présidente,

Alors que nous sommes réunis aujourd'hui pour nous prononcer sur la titularisation des 911 contrôleurs stagiaires de la promotion 2014/2015, la CAPN de mutations en cours fait encore état d'un déficit de plus de 1 300 cadres B au 1<sup>er</sup> mars 2016. La catégorie B reste largement déficitaire et paye un lourd tribut à la politique de recrutement désastreuse du gouvernement.

Nous vous demandons aussi l'appel intégral des listes complémentaires.

Pour **F.O.-DGFIP**, les différents modes de recrutement ne doivent pas aboutir à un traitement différencié des contrôleurs stagiaires

et des contractuels handicapés. Ces derniers doivent être titularisés au même titre que le reste de la promotion, sans subir un stage pratique probatoire, sans examen en CAP locale et sans une date de titularisation décalée.

Le niveau de rémunération des contrôleurs stagiaires est inacceptable. Le suivi d'une formation ne doit pas amener les agents à mettre leur famille dans une situation financière délicate. **F.O.-DGFIP** exige le remboursement intégral des frais engagés par les stagiaires.

Nous vous rappelons notre opposition à une rentrée des contrôleurs stagiaires au premier octobre, difficile à concilier avec la vie des services et la vie personnelle des agents.

**F.O.-DGFIP** considère qu'une refonte du calendrier de la scolarité des stagiaires à l'ENFIP est indispensable. En effet, cela leur permettrait d'avoir une meilleure visibilité sur leur avenir.

Lors du stage découverte, certains stagiaires n'ont pas pu se rendre dans les services des trois filières proposées, les privant ainsi d'un choix objectif de dominante.

La connaissance trop tardive du lieu du stage d'application ainsi que du mouvement de mutation définitif peut entraîner trois déménagements dans la même année pour certains stagiaires.

**F.O.-DGFIP** rappelle l'absence de base école des principales applications informatiques en fiscalité. Effectivement, les stagiaires n'ont pas de vision concrète de leurs futures méthodes de travail.

En janvier 2015, l'évaluation des acquis n°2 a eu lieu pendant la campagne de mutations ! **F.O.-DGFIP** estime que vu le peu d'évaluations durant la scolarité, l'administration aurait pu proposer une autre date !

Cette année les contrôleurs n'auront pas connaissance de leur affectation définitive avant le premier juillet. Les CAP locales sont programmées jusqu'à fin juillet, ce calendrier tardif pénalise fortement les agents.

**F.O.-DGFIP** revendique que le mouvement national du 1<sup>er</sup> septembre soit finalisé au plus tard le 15 juin.

Concernant les programmeurs, nous nous félicitons que l'ensemble des 53 élèves soient titularisés.

Par contre sur une promotion de 951 élèves, 946 ont fini leur scolarité.

7 contrôleurs stagiaires ont dû passer l'épreuve de rattrapage et un n'a pas validé sa scolarité.

La non-titularisation concerne une nouvelle fois un contractuel handicapé et sera examinée à la rentrée.

**F.O.-DGFIP** tient à rappeler ses revendications :

- Le droit au maintien dans son département d'origine pour les promus de C en B.
- Ne plus limiter les contrôleurs stagiaires à leur dominante pour les vœux de mutation.
- La possibilité pour les stagiaires de participer au mouvement complémentaire quand ils demandent un rapprochement interne ou externe.
- Le remboursement intégral des frais engagés pendant l'ensemble de la scolarité.

**FO DGFIP exige l'arrêt des suppressions d'emplois et un recrutement à hauteur des besoins des services. »**

## BULLETIN D'ADHESION



NOM : ..... PRÉNOM : .....

N° DGI ou N° AGORA : ..... ADRESSE MÈL : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %

AFFECTATION : .....  
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

**N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP**